



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 19/17

Concerne : Demande d'un crédit de CHF 170'000,-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame Anne-Lise Müller (ALP), de Messieurs David Brown (EP), Arnaud Durand (EP), Hervé Durnat (AP) et Peter DORENBOS (ALP - Président), s'est réunie le samedi 11 Novembre au port des Abériaux afin d'étudier le préavis 19/17.

Madame Dominique-Ella Christin, Municipale en charge du port ainsi que monsieur Florian Marmels, garde-port, se sont joints à la commission. Nous les remercions d'avoir présenté le projet in-situ et répondu à nos questions.

Aucune question ou remarque de la part d'autres conseillers n'est parvenue à la commission.

Ce préavis annonce deux travaux bien distincts qui sont idéalement à réaliser dans la même période :

- Réfection du terre-plein
- Modernisation (remplacement) des bornes électriques

Réfection du terre-plein

La zone qui sera réfectionnée se situe du côté Genève du chemin qui descend au port. La partie côté Lausanne est plus récente et ne nécessite aucune action dans le cadre de ce préavis.

D'un point de vue formel, la surface concernée se trouve sur le territoire cantonal, puisqu'il s'agit d'une emprise sur le lac. Les services de la Division ressources en eau et économie hydraulique du canton ont déjà été contactés, afin d'obtenir une validation du projet.

Le terre-plein est d'époque. Voici plusieurs décennies qu'il subit les affres du temps et de la météo. Le revêtement actuel rend difficile le déplacement des bateaux sur remorques ainsi que l'entretien de l'espace. C'est également un danger par endroit où des crevasses risquent de faire subir à une cheville en ballade un sort plus que douloureux.

Le goudron se défait à de nombreux endroits. Les multiples couches de peintures au sol démarquant les places de parcage ont été réalisées d'une couleur différente, au fur et à mesure que les dimensions et l'emplacement des places ont évolué, au gré des besoins et des révisions du règlement du port. Elles sont désormais pratiquement aussi inutiles que certaines peintures au sol marquant les arrêts de bus, inutilisés depuis des lustres sur les routes du centre du village.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Dégrappage de la surface
- Réfection des rampes de mise à l'eau
- Correction des angles en béton vers le haut des rampes
- Correction du terrain afin d'améliorer la pente
- Pose d'un nouveau revêtement
- Création d'ancrages au centre des places destinées aux gros catamarans
- Marquage des places au sol

La commission a eu accès aux offres soumises par trois entreprises de la région. Celle qui a été retenue n'est pas la meilleure marché, mais émane de la société ayant montré le plus d'intérêt dans les détails des opérations à effectuer. De plus, l'enrobé proposé est fabriqué à froid, à base de matériaux essentiellement recyclés. Sa fabrication et sa mise en œuvre demandent moins d'énergie qu'un tapis bitumeux classique, ce qui est plutôt positif pour une commune estampillée « Cité de l'Energie ».

Ces travaux devraient pouvoir se faire dans le délai d'une semaine. L'objectif est de les réaliser vers la deuxième moitié de mars, pour autant que la météo le permette. Il est prévu de les coordonner avec d'autres travaux qui doivent avoir lieu sur le site des Abériaux.

Rénovation des bornes électriques

Dans le cadre du préavis 70/15, la Municipalité répondait au postulat de Mr Pascal Sandoz et consorts. Il s'en est suivi dans l'immédiat par l'installation de cinq bornes supplémentaires pour les places visiteurs. La réponse à ce postulat a également soutenu l'idée de la réfection généralisée des bornes existantes, datant de la rénovation du port en 1990.

Les clapets plastiques et les FI de ces bornes, ont subi les caprices du temps et des usagers du port durant près de trois décennies. Les pièces de rechanges deviennent rares et certaines réparations coûtent CHF 300,--.

Il est prévu de remplacer chaque borne à son emplacement actuel. Le modèle retenu est similaire à celles qui ont été ajoutées récemment pour les places visiteurs, mais en version 4 prises. Ceci permet d'augmenter l'offre de prises à disposition et, surtout, évitera quelques aguillages via des multiprises bricolées.

Il sera également possible d'ajouter ultérieurement, si le besoin s'en fait ressentir, un équipement de calcul de consommation pour chaque prise. Cette option n'a pas été retenue dans l'immédiat.

D'un point de vue conformité et sécurité, les installations ont l'obligation d'être contrôlées une fois tous les dix ans. Le dernier contrôle a eu lieu au mois d'août. Suite aux récents incidents liés à l'électricité, il a été décidé de faire effectuer ce contrôle plus régulièrement, ce d'autant plus que celui-ci ne coûte qu'environ CHF 700,--.

La puissance générale ne sera pas augmentée. Certes il y aura à l'avenir quelques bateaux dont les moteurs 2 temps seront remplacés par des moteurs électriques, mais leur besoin en recharge sera limité.

Communication auprès des usagers du port

Chaque année en février, un courrier est envoyé à tous les usagers du port. Il contient la facture des taxes, ainsi qu'une notice avec les dernières nouvelles et recommandations.

Dans celui de 2018, il est prévu d'informer les usagers sur les travaux qui vont avoir lieu et plus particulièrement rendre attentifs :

- ceux du terre-plein, à la numérotation de leur place rénovée
- ceux utilisant les bornes électriques, du besoin de modifier leur câble d'alimentation

Aspects financiers

Le port des Abériaux dispose d'une comptabilité dédiée, car le port se doit d'être autofinancé. Le montant total des travaux est entièrement supporté par le port et n'a aucun impact sur le ménage communal.

Les travaux seront amortis par le compte au passif du bilan 9280.125 « Fonds de réserve - Port des Abériaux » qui est alimenté chaque année par le résultat d'exploitation du port. En date du 31.12.2016, il dispose d'un montant de CHF 405'795,67.

La commission, unanime, soutient le projet et recommande au Conseil Communal de voter favorablement ce préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 19/17 concernant la demande d'un crédit de CHF 170'000,-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal No 19/17 relatif à la demande d'un crédit de CHF 170'000,-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,
2. d'accorder un crédit de CHF 170'000,-- TTC pour des travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,
3. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 18 lettre 7 du règlement du Conseil Communal,
4. d'autoriser la Municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement et de l'amortir par un prélèvement unique de CHF 170'000,-- TTC sur le compte 9280.125 « Fonds de réserve - Port des Abériaux »

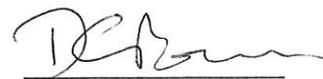
Prangins, le 18 Novembre 2017.

La Commission :

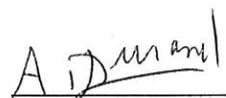
Anne-Lise Müller



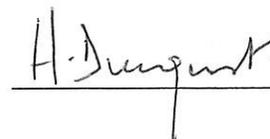
David Brown



Arnaud Durand



Hervé Durnat



Peter DORENBOS
(Président)

